

CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Année scolaire 2021-2022

Nom de l'enfant :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Nom du père :

Nom de la mère :

L'enfant n'a pas besoin d'un équipement ou accompagnement particulier.

Vu les éléments fournis par la famille,

L'enfant peut être inscrit à l'école maternelle de Montigny lès Vesoul à compter de la rentrée 2021/2022.

Ce certificat doit être présenté au directeur de l'école concernée pour une admission définitive qui sera prononcée par ce dernier en fonction des possibilités d'accueil.

Fait à Montigny lès Vesoul le

Mr/Mme,

Le Maire,

Philippe COMBROUSSE

Utilisation de vos données personnelles

La commune de Montigny les Vesoul, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à la bonne inscription de votre enfant à l'école publique ainsi qu'à vous contacter en cas de nécessité liée à votre enfant. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de l'inscription. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période d'inscription de votre enfant.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à mairie-montigny2@wanadoo.fr. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>

Mr/Mme,

- Autorisation pour l'utilisation de l'état civil de votre enfant au sein de l'école/mairie : **oui** **non**

- Autorisation pour être dans la liste de diffusion (mail) des informations communales et scolaires : **oui** **non**